



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-042

PUBLIÉ LE 17 MARS 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2021-03-17-00001 - ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-24 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE (3 pages)	Page 3
43-2021-03-17-00002 - ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-25 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES EN MATIERE DE REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE (2 pages)	Page 7
43-2021-03-17-00003 - ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-26 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE POUR LES ACTES RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (2 pages)	Page 10
43-2021-03-17-00004 - ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-27 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES EN MATIERE D'OUVERTURE OU DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE (2 pages)	Page 13
43-2021-03-17-00005 - ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-28 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE EN MATIERE DE COMMUNICATION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DE DONNEES ANNUELLES SUR LA FISCALITE (2 pages)	Page 16

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-03-17-00001

ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-24 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR
XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

**ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-24
EN DATE DU 17 MARS 2021
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le code du domaine de l'État ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENY Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R.1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2012 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier DENY, Directeur Départemental des Finances Publiques de Haute-Loire à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de L'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de L'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-66, R. 2124-69, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la

		propriété des personnes publiques.
7	<p>Dans les départements en « service foncier », actes de procédures et formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.</p> <p>Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.</p>	<p>Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Art. 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.</p> <p>Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.</p>

ARTICLE 2 :

Monsieur Xavier DENY, peut subdéléguer sa délégation aux agents placés sous son autorité. Cette décision est transmise au préfet de la Haute-Loire et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-66 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Lydie EXERTIER, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Loire par intérim.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-03-17-00002

ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-25 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR
XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
FINANCES PUBLIQUES EN MATIERE DE REGIME
D'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES
DECONCENTRES DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-LOIRE



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-25
EN DATE 17 MARS 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
EN MATIÈRE DE RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES DÉCONCENTRÉS
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
- VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENY Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier DENY, administrateur général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° SG/CORDINATION 2020-71 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Lydie EXERTIER, directrice départementale des finances publiques par intérim en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-03-17-00003

ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-26 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR
XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE POUR
LES ACTES RELEVANT DU POUVOIR
ADJUDICATEUR



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-26
EN DATE DU 17 MARS 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-LOIRE
POUR LES ACTES RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** le code des marchés publics ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENY Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire.
- VU** les arrêtés préfectoraux n° SG/COORDINATION 2020-68 et N° SG/COORDINATION 2021-16 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Caroline CROIZIER, directrice du pôle support et expertise à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire,
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation est donnée à Monsieur XAVIER DENY Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire ,à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions et dans la limite de 1 500 000 €, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-69 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Lydie EXERTIER, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Loire par intérim, pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-03-17-00004

ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-27 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR
XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
FINANCES PUBLIQUES EN MATIERE
D'OUVERTURE OU DE FERMETURE
EXCEPTIONNELLE DES SERVICES
DECONCENTRES DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-LOIRE



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-27
EN DATE DU 17 MARS 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
EN MATIÈRE D'OUVERTURE OU DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
 - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
 - VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
 - VU** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
 - VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 - VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
 - VU** Le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENY Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire. ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier DENY, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire.

ARTICLE 2 :

Monsieur Xavier DENY peut subdéléguer sa délégation aux agents placés sous son autorité. Cette décision est transmise au préfet de la Haute-Loire et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-70 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Lydie EXERTIER, directrice départementale des finances publiques par intérim en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-03-17-00005

ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-28 EN DATE DU 17 MARS 2021 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR
XAVIER DENY DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE EN
MATIERE DE COMMUNICATION AUX
COLLECTIVITES TERRITORIALES DE DONNEES
ANNUELLES SUR LA FISCALITE



**ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-28
EN DATE DU 17 MARS 2021
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER DENY
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-LOIRE
EN MATIERE DE COMMUNICATION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES
DE DONNEES ANNUELLES SUR LA FISCALITE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** les articles D.1612-1 à D.1612-5 DU Code général des collectivités territoriales;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** Le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENY Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction Départementale de Haute-Loire ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier DENY, Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopérations intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2020-67 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Lydie EXERTIER, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Loire par intérim en matière de communication aux collectivités territoriales de données annuelles sur la fiscalité est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE